

Dépenses de l'État: faut-il appuyer sur le frein? Deux députés en débattent

Votations du 28 septembre Un double projet de loi défendu par la droite du Grand Conseil est soumis aux Genevois. Il veut limiter les dépenses cantonales. La socialiste Caroline Marti et le PLR Pierre Nicollier confrontent leurs points de vue.

Marc Bretton
Rachad Armanios

Comment maîtriser les dépenses de l'État? Après un long sommeil en commission, le parlement a voté en début d'année deux lois visant à limiter les dépenses du Canton en cas de déficit budgétaire. D'autres mesures existent déjà (*voir encadré ci-contre*).

Soutenues par le PLR, Le Centre, l'UDC, LJS et les Vert'libéraux, ces lois ont été contestées par la gauche, le MCG et les syndicats. Les deux référendums seront tranchés par le peuple le 28 septembre. Le premier mécanisme limite la hausse des charges, le second, celle des postes. Débat entre le député et président du PLR Genève, Pierre Nicollier, et la députée socialiste Caroline Marti.

Pierre Nicollier, la droite veut agir sur les charges et la création de postes fixes. Pourquoi?

P.-N.: Ces dernières années, Genève n'a pas été en mesure de présenter des budgets à l'équilibre. Nous avons besoin de nous fixer des limites. Nous n'aurons plus les recettes extraordinaires du commerce du négoce. Seules des finances saines permettent de garantir les prestations à la population sur la durée ainsi que notre indépendance et notre liberté. On voit en France les difficultés que créent de mauvaises finances publiques.

Caroline Marti, pourquoi contester ces lois?

C.M.: Je réfute que notre situation financière soit difficile. Les budgets déficitaires n'ont pas empêché des comptes très largement excédentaires. La dette est à un niveau historiquement bas. Et la réserve conjoncturelle atteint 1 milliard. Elle est si bien dotée qu'on a renoncé à l'alimenter. Il y a aussi le frein à l'endettement et notre dette est très loin du niveau à partir duquel il s'enchaine. Idem concernant le frein au déficit! Bref, il n'y a aucune raison d'ajouter de nouveaux mécanismes qui, s'ils étaient appliqués, seraient dévastateurs pour

les services publics, entraînant une réduction des prestations à la population.

P.N.: Je n'ai pas dit que nous étions aujourd'hui dans une situation difficile, mais qu'il fallait garantir des finances saines pour pouvoir réagir en cas de situation difficile. Or, la dette est déjà très élevée. Le taux d'endettement à Genève est 2,3 fois plus haut que la moyenne suisse, communes et Canton additionnés.

«Il n'y a aucune raison d'ajouter de nouveaux mécanismes qui, s'ils étaient appliqués, seraient dévastateurs pour les services publics.»

Caroline Marti
Députée socialiste

Mais on pourrait rétorquer que la dette de l'État, à 10,4 milliards, est au plus bas depuis plus de vingt ans. Et que le dernier déficit aux comptes remonte à 2015. Pourquoi s'embarrasser de nouvelles contraintes?

P.N.: On ne peut pas considérer comme acquis les comptes exceptionnels de ces dernières années. Les revenus liés au négoce des matières premières reviennent à la normale. Il faut agir et les nouveaux mécanismes prévus de frein aux dépenses ont justement pour objectif de forcer le Conseil d'État et le Grand Conseil à définir des priorités. Des budgets à volonté amènent systématiquement du gaspillage et fin à une imposition plus importante.

Les dépenses par habitant à Genève sont 89% plus élevées qu'ailleurs en Suisse. N'y-a-t-il pas de la marge dans cette administration pour présenter des budgets à l'équilibre?

C.M.: Quand on demande à la droite où couper pour donner ailleurs, elle n'a jamais de réponse.

La droite a fait passer l'automne dernier une importante baisse d'impôt en promettant de ne pas dégrader les prestations. Mais si on ne peut pas engager du personnel là où c'est nécessaire, c'est bien ce qui se passera, non?

P.N.: Non, car nous pourrons engager des postes dans les mêmes proportions que la hausse démographique.

C.M.: C'est faux. Votre projet de loi interdit bien tout nouveau poste en cas de déficit, sauf si le budget est voté par une majorité des deux tiers du Grand Conseil, ce qui est extrêmement rare.

P.N.: Vous avez raison, mais ma réponse est la même: la loi permet une hausse des engagements sous condition, donc il n'y aura pas de coupes.

C.M.: Évidemment qu'il y en aura! Prenez les postes votés chaque année par la Commission des finances sous forme de crédits supplémentaires. Ce sont des postes qui devront donc être pérennisés dans le budget suivant. Avec ce frein aux dépenses, ils ne pourraient pas l'être. Des gens engagés en juillet seraient donc licenciés en décembre. Ou alors il faudrait licencier d'autres personnes pour compenser. Autre exemple, le nombre de dossiers traités par le Service de protection de l'adulte a augmenté de 100% entre 2011 et 2018 sans que la hausse des postes ne suive, et de très loin.

Cela a mis ce service dans une situation dramatique et provoqué des burn-out. C'est la preuve que si on ne peut pas réagir face à une explosion des besoins, on dégrade énormément les prestations.

P.N.: Avec un taux de rotation du personnel de l'État de 6%, soit 1000 postes renouvelés chaque année, trouver quelques dizaines de postes à réallouer est une question de gestion et de priorité.

Et si Genève dépense plus par habitant, c'est parce que le Canton a plus de compétences qu'ailleurs, où les communes en ont beaucoup plus. En outre, comme canton-ville et ville internationale, Genève doit répondre à des enjeux socio-économiques différents, comme une précarité sociale accrue ou des primes d'assurance maladie et des loyers les plus élevés de Suisse. Génève a enfin des dépenses qui découlent de choix politiques du Grand Conseil, qui n'est depuis belle lurette pas à majorité de gauche, et d'autres qui ont été avalisés par la population. Par

exemple, la hausse des subsides maladie ou la caisse de pension des fonctionnaires restée en priorité des prestations.

P.N.: Les dépenses de Genève, Canton et communes cumulés, sont 23% plus importantes qu'à Zurich. Si on se mettait au niveau zurichois, l'État pourrait rendre à chaque habitant 8500 francs en fin d'année, soit 34'000 francs pour une famille de quatre personnes!

C.M.: Quitte à perdre en qualité de prestations?

C.M.: Parce que les Zurichois vivent moins bien que les Genevois?

Au vu des temps durs qui s'annoncent, ces lois corsets ne relèvent-elles pas d'une prudence basique?

C.M.: Au contraire, c'est comme si on était sur un bateau, qu'on voyait la tempête se lever et qu'on se liait les mains pour s'empêcher de manœuvrer. Vu le contexte international, économique, la crise climatique, la révolution numérique, on va vers beaucoup d'incertitudes, avec des conséquences importantes sur notre économie et notre qualité de vie. On a besoin d'un État capable de développer des prestations à même de contrer les effets délétères de

ces crises et d'éviter que la population les prenne en pleine figure.

P.N.: Je suis entièrement d'accord, c'est pourquoi, pour avoir cette marge de manœuvre, l'État doit se fixer des priorités, et ces mécanismes nous y poussent.

On peut voir les choses autrement: vu la conjoncture, la baisse d'impôt va favoriser les dépenses des ménages et donc soutenir l'économie. Limiter les dépenses de l'État maintenant risque d'avoir un effet contraire. Vos lois tombent-elles pas au pire moment?

C.M.: Caroline Marti, vous dénoncez des coupes aveugles. Mais pour une fois, la droite présente des mesures modulables. De plus, celles-ci épargnent l'enseignement.



Caroline Marti et Pierre Nicollier ont croisé le fer dans les locaux de la «Tribune de Genève». Magali Girardin

Est-ce que vous le reconnaissiez?

C.M.: Il y a effectivement des dérogations. Mais pour actionner le dispositif permettant d'augmenter les postes proportionnellement à la population, il faudrait rassembler une majorité des deux tiers pour voter le budget.

Cela veut dire qu'un tiers des voix plus une peut faire chuter tout le budget. Donner ce poids inacceptable à une minorité PLR et UDC est antidémocratique.

P.N.: Les dépenses genevoises cantonales et communales par habitant dépassent de 23% celles du Canton de Zurich et de ses communes. Elles sont quatre fois plus importantes que la progression démographique. Si nos projets sont acceptés, le Conseil d'État devra présenter des choix clairs.

C.M.: À Genève, les besoins augmentent dans bien des secteurs plus vite que la démographie, dans la protection des adultes, le social, la santé. Il faudra bien y répondre.

Pierre Nicollier, la loi ne limite que la création de postes permanents. Dans les années 90, l'État avait contourné les blocages des effectifs décidés à cette

époque en créant des postes d'auxiliaires en masse.

Ne craignez-vous pas que ce scénario se répète?

P.N.: Non, mais il faudra être attentif à ce que la loi ne soit pas contournée.

des auxiliaires avec des contrats à durée déterminée durant les périodes difficiles me semble sain.

C.M.: En résumé, vous êtes prêts à précariser une partie du personnel de l'État.

gnement, par exemple, avec la numérisation, alors qu'une classe reste une classe avec un certain nombre d'élèves encadrés par des enseignants.

Le Conseil d'État présentera le budget 2026 début septembre. Or, les tuiles conjoncturelles s'accumulent avec la Genève internationale en danger, les droits de douane américains en hausse, la péréquation intercantonale stratosphérique. À quoi vous attendez-vous?

P.N.: Tout le monde attend une augmentation des charges. La péréquation intercantonale va coûter cher, mais c'est aussi lié à l'augmentation incroyable de nos recettes. Pour le reste, nous n'avons pas géré nos dépenses de manière prudente ces dernières années. Ce sera difficile et il faudra un budget répondant à ces contradictions.

C.M.: J'attends que la droite et le Conseil d'État tiennent la promesse faite en 2024 au moment du vote de la baisse d'impôt, qu'elle n'entraîne pas une baisse de prestations. Et ce serait le cas si les effectifs et les moyens n'étaient pas accordés là où ils sont nécessaires pour répondre aux besoins en hausse.

Ce que veulent les lois

Limites de charges

En cas de budget déficitaire, aucun poste permanent supplémentaire ne peut être créé, ce qui ne concerne donc pas les postes d'auxiliaires. Les postes d'enseignants, eux, peuvent être augmentés proportionnellement à la hausse des effectifs scolaires. Là aussi, les dépenses liées aux événements extraordinaire ou intenses ne sont pas concernées par le blocage. Une hausse des postes proportionnelle à celle de la population peut être acceptée par le Grand Conseil si le budget est voté à la majorité des deux tiers.

Une augmentation des charges supplémentaires de 1% peut être acceptée par le Grand Conseil si le budget est voté à une majorité des deux tiers.

En cas de loi votée à la majorité des deux tiers, les deux lois entreront en vigueur pour le budget 2027.

Les mécanismes existants

Pilotage Divers mécanismes accumulés depuis la crise des années 90 ont été mis en place pour piloter les finances de l'État. Ils figurent dans la loi sur la gestion administrative et financière de l'État.

C'est une réserve conjoncturelle pour combler ses déficits en cas de surprise. Elle atteint aujourd'hui 1 milliard de francs. Pour avoir une vision à moyen terme de l'évolution de sa situation, il s'est doté d'un plan financier quadriennal.

Frein à l'endettement Si l'endettement annuel moyen dépasse 13,3 milliards de francs, le Grand Conseil ne peut adopter que des crédits d'ouvrage à caractère urgent. La majorité absolue de ses membres est requise (51 voix); si l'endettement annuel moyen dépasse 14,8 milliards de francs, le Grand Conseil ne peut adopter des crédits d'ouvrage à caractère urgent qu'avec une majorité des deux tiers (67%).